



### **PREEMPTION VENTE FAMILLE DELCROIX**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la famille DELCROIX vend la parcelle A 401 d'une superficie totale de 1a 37ca, avec bâti sur terrain propre situé «Les Etangs». La Commune doit décider si elle exerce ou non son droit de préemption sur ce terrain.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle référencée ci-dessus appartenant à la famille DELCROIX

### **PREEMPTION VENTE FAMILLE SARLIN**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur SARLIN Christophe vend ses terres et la maison situées sur la commune. La Commune doit décider si elle exerce ou non son droit de préemption sur ce terrain. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les terres et la propriété situées sur la commune.

### **CONVENTION DENEIGEMENT AVEC LES PARTICULIERS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une convention de déneigement entre la commune et les habitants de CUREL, qui le désirent, à prix coûtant soit 1,00€ la minute.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des conventions seront signées par Mme LARUE-DIXON, M. JOUVEAU, M. HAKKENBERG et M. COTTON. Monsieur le Maire désigne Monsieur HAKKENBERG comme référent pour ce dossier. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité : ACCEPTE la mise en place de convention de déneigement entre la commune et les habitants pour un tarif de 1,00€ la minute. ACCEPTE que Monsieur HAKKENBERG soit le référent de ce dossier.

### **Election de délégué au caisson d'Equarrissage**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'élection de délégué au caisson d'Equarrissage mis en place par la CCVJ. Monsieur Thierry BELLEMAIN se propose délégué. Le Conseil Municipal a délibéré par 5 voix POUR, DESIGNER COMME DELEGUE TITULAIRE AU CAISSON D'EQUARRISSAGE : Monsieur Thierry BELLEMAIN

### **QUESTIONS DIVERSES**

La Séance est levée à 15h22